

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe CGT

Force est de constater que les inégalités entre l'Hexagone et les Outre-mer se sont amplifiées avec la crise sanitaire. Les conséquences sociales et économiques ont accrues les difficultés déjà existantes de nos concitoyens ultramarins pour accéder aux droits fondamentaux, la santé, l'éducation, l'emploi.

Malgré la loi égalité réelle de 2017, les contrats de convergences, les plans de développement, le rattrapage n'était toujours pas au rendez-vous avant la crise, les situations de précarité et de pauvreté se sont accentuées.

Pour la CGT nous rappelons notre vœux de voir s'aligner l'ensemble des prestations sociales avec l'Hexagone pour répondre à l'urgence sociale.

Il est également indispensable que les pouvoirs publics prennent des mesures pour que les produits de première nécessité tel qu'une alimentation saine, l'eau, les télécommunications soient accessibles à tous, le contrôle des prix doit s'imposer.

Nous soutenons les préconisations 2 et 3, d'associer les élus, la société civile et les organisations syndicales dans la co-construction des plans de relance dans chaque territoire ainsi que dans leurs suivis.

L'articulation et l'addition des différents plans, contrats de convergence déjà existants doivent se conjuguer et se déployer en concertation avec les collectivités locales.

Cependant nous regrettons que l'avis n'aborde pas clairement les questions liées aux garanties collectives et aux droits des salariés comme le traitement des conditions travail ou le contenu des emplois.

Il ne traite pas non plus des règles à fixer sur la conditionnalité des aides publiques notamment pour le maintien et la création d'emploi.

Ainsi dans les entreprises nous soutenons le besoin de donner aux représentants des salariés une visibilité et des droits nouveaux d'intervention sur l'utilisation de ces aides.

Si nous comprenons qu'au regard de la diversité et des différents statuts des territoires, l'avis plaide pour que la Loi 4D intègre un volet spécifique pour les Outremer. Pour la CGT cette décentralisation, déjà à l'œuvre, doit impérativement s'accompagner des moyens nécessaires. Or, les transferts de compétences vers les collectivités se sont trop souvent opérés sans les moyens humains, financiers et d'ingénierie suffisant.

Nous partageons les préconisations d'accès aux services publics, d'investissement dans la transition écologique, la recherche, le numérique, le développement durable et la création de filière industrielle accompagnée de formation et de création d'emploi.

La CGT a voté l'avis.